

**SESSION 2019**

---

## **Concours de recrutement des personnels de direction**

**Épreuve écrite d'admissibilité :** étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures  
Coefficient : 1

---

Ce sujet contient 22 pages numérotées de 1 à 22, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

*- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*- Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.*

*- La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devrez impérativement vous abstenir de la signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***

**NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS  
POUR REMPLIR L'EN-TETE DES COPIES D'EPREUVE**

**SESSION 2019**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION**

**Épreuve du mercredi 16 janvier 2019**

**Libellé concours :** Concours de recrutement des personnels de direction

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
D C I	0 0 1 0 N	1 0 1	2 5 4 3

**Libellé épreuve/matière :** Épreuve écrite 2019





## SUJET

Vous êtes depuis un an proviseur au sein du lycée polyvalent (LPO) A. Il accueille un lycée d'enseignement général et technologique, une section d'enseignement professionnel dans la filière hôtellerie-restauration comptant 229 élèves, une section de techniciens supérieurs dans les filières tertiaires et une unité de formation d'apprentis (UFA) dans le même champ que l'enseignement professionnel. Les équipes du LPO A sont stables et expérimentées. L'équipe de direction est constituée du chef d'établissement et de deux adjoints, personnel de direction et gestionnaire.

Situé dans un environnement urbain agréable, le lycée accueille près de 1200 élèves, répartis sur deux sites, dont l'un dédié à l'enseignement professionnel. Il est pourvu d'un internat sous-exploité. Le LPO A est « tête de pont » d'un réseau d'établissements constitué de six collèges dont deux en éducation prioritaire. Il est situé dans le chef-lieu d'un département à dominante rurale avec de fortes disparités territoriales et socio-économiques, marqué par la désindustrialisation et le chômage. Toutefois, le réseau de transport est développé et performant.

Le contrat d'objectif de l'établissement 2019-2022 est en cours d'élaboration et fait l'objet d'une concertation en conseil pédagogique. L'axe 1 envisagé est le suivant : permettre à chaque élève de construire un parcours scolaire et professionnel ambitieux en dépassant les contraintes de mobilité, qu'elles soient matérielles, culturelles ou psychologiques.

Le constat est fait d'une faible mobilisation des équipes de l'établissement autour des problématiques liées à cet axe.

1. **En vous appuyant sur vos connaissances et sur les documents du dossier, vous présenterez les éléments saillants de votre diagnostic justifiant le choix de l'axe 1. Puis, afin d'engager la réflexion de la communauté éducative du lycée sur cet axe 1, vous préparerez un projet de programme de travail argumenté exposant les objectifs et les modalités d'organisation d'une demi-journée de concertation de l'équipe enseignante et de vie scolaire.**

**(Quatre pages maximum)**

2. **Vous souhaitez inviter l'IA-DASEN à ouvrir cette demi-journée de travail. Vous rédigerez à son attention un courrier le sollicitant et lui présentant succinctement les objectifs de ce temps de travail. Vous lui proposerez quelques pistes pour son éventuelle intervention.**

**(Deux pages maximum)**

***Conformément au principe d'anonymat du concours, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, paraphe, origine (académie ou établissement d'exercice). Dans la rédaction du courrier qui vous est demandée, en lieu et place d'une signature, vous utiliserez le terme « signé ».***

*Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.*

## Composition du dossier documentaire

Document 1 : Données de l'établissement APAE – Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements. Année scolaire 2017 – 2018 .....	3
Document 2 : Lettre de mission du chef d'établissement .....	6
Document 3 : Cordées de la Réussite au LPO A - Etat des lieux 2017-2018 .....	9
Document 4 : THALINEAU, Alain et HOT, Florian, ingénieur. « Le poids des relations familiales dans la mobilité géographique des jeunes inscrits en baccalauréat professionnel », <i>Formation emploi</i> , 2015/3 (n° 131), p. 101-120. URL : <a href="https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2015-3-page-101.htm">https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2015-3-page-101.htm</a> UMR CITERES (Cités, Territoires, Environnement et Sociétés) 7324, université de Tours. CNRS .....	11
Document 5 : BIER, Bernard. Territoire apprenant, les enjeux d'une définition. <i>Spécificités 2010/1</i> (N° 3) .....	13
Document 6 : Ministère de l'éducation nationale. Le « Plan étudiants » en 20 mesures. Site consulté le 25 septembre 2018, <a href="http://www.education.gouv.fr/cid122039/plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite.html#Le_Plan_Etudiants_en_20_mesures">http://www.education.gouv.fr/cid122039/plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite.html#Le_Plan_Etudiants_en_20_mesures</a> .....	14
Document 7 : Ministère de l'éducation nationale. Mise en réseau des lycées. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°9 du 3 mars 2011 - Extrait.....	15
Document 8 : CALVEZ, Céline et MARCON, Régis. La voie professionnelle scolaire- Viser l'excellence. Rapport remis à M. le ministre J.M. BLANQUER le 22 février 2018 .....	17
Document 9 : Ministère de l'éducation nationale. Actions éducatives. Internat de la réussite pour tous. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°20 du 19 mai 2016 – Extrait de la circulaire - hors annexes. ....	20

**Document 1 : Données de l'établissement APAE – Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements. Année scolaire 2017 – 2018**

**Caractéristiques du lycée A**

**Total général des effectifs d'élèves**

	2016	2017	2018
<b>LPO</b>	1152	1183	1193

**Evolution des effectifs de la SEP<sup>1</sup>**

2014	2015	2016	2017
<b>109,6</b>	<b>99,5</b>	<b>103,3</b>	<b>91,9</b>

**Effectifs d'élèves de niveau lycée GT**

	2016	2017	2018
2NDE GT	274	287	276
1ERE S	69	87	63
1ERE L	47	45	45
1ERE ES	64	39	64
1ERE STMG	56	57	66
Terminale S	68	75	86
Terminale L	45	43	50
Terminale ES	51	69	59
Terminale STMG	50	65	61
<b>Total niveau lycée GT</b>	<b>724</b>	<b>767</b>	<b>770</b>

**Effectifs d'étudiants en BTS**

	2015	2016	2017
BTS en 2 ans 1 <sup>ère</sup> année	103	107	104
BTS en 2 ans 2 <sup>ème</sup> année	97	87	90
<b>Total BTS</b>	<b>200</b>	<b>194</b>	<b>194</b>

**Sections linguistiques et sportives par nombre d'élèves inscrits**

	2015	2016	2017	2018
Section Européenne	149	152	144	140
Sportifs de Haut Niveau	81	105	133	122

<sup>1</sup> Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées N-1 et N (année N-1= base 100)

**Caractéristiques des élèves du lycée A**

**Distribution en % par PCS regroupées (LPO)**

	2014	2015	2016	2017
Cadres supérieurs et enseignants	11,7	12,3	11,7	11,1
Cadres moyens	12,0	11,0	11,8	9,2
Employés, artisans, commerçants, agriculteurs	21,5	21,6	22,8	21,2
Ouvriers et inactifs	41,9	44,7	42,8	44,2
Non renseignée	13,0	10,5	11,0	14,3

**Distribution en % par PCS regroupées (enseignement pro)**

	2014	2015	2016	2017
Cadres supérieurs et enseignants	5,6	7,9	5,9	4,9
Cadres moyens	7,9	7,4	8,1	9,3
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	23,6	20,0	19,8	21,1
Ouvriers et inactifs	56,0	56,3	56,3	53,4
Non renseignée	6,9	8,4	9,9	11,3

**Répartition des élèves par nombre de parts de bourse en %**

En 2016, le dispositif de classification des boursiers est modifié. Les "parts de bourse" sont progressivement remplacées par des "échelons". Pendant la coexistence des dispositifs, seul le taux global de boursiers dans l'établissement est affiché.

**Lycée GT**

	2014	2015	2016	2017	2018
Moins de 10 parts	13,7	14,8			
10 parts et plus	14,6	16,2			
<b>Total</b>	<b>28,3</b>	<b>30,9</b>	<b>33,2</b>	<b>34,7</b>	<b>35,6</b>

**Lycée professionnel**

	2014	2015	2016	2017	2018
Moins de 10 parts	16,2	12,1			
10 parts et plus	19,0	23,3			
<b>Total</b>	<b>35,2</b>	<b>35,3</b>	<b>41,9</b>	<b>44,1</b>	<b>46,2</b>

**Pourcentage d'élèves de BTS résidant en QPV<sup>2</sup>**

	Etab	Dépt	Acad	France
<b>2016</b>	15,4	3,0	3,1	3,3
<b>2017</b>	13,6	3,7	3,9	3,5
<b>2018</b>	11,8	4,3	4,4	4,1

**Répartition des élèves selon le régime scolaire 2018-2019**

En STS et LEGT en %

	Etab	Dépt	Acad	France
<b>Externes</b>	24,2	30,5	27,2	33,3
<b>Demi-pensionnaires</b>	60,0	57,3	64,3	60,0
<b>Internes</b>	15,9	12,2	8,5	6,7

En SEP en %

	2015	2016	2017	2018
<b>Externes</b>	33,0	36,0	15,7	17,4
<b>Demi-pensionnaires</b>	46,0	44,1	63,7	65,1
<b>Internes</b>	20,9	19,8	20,6	17,5

**Difficultés scolaires**

**Pourcentage d'élèves en avance / à l'heure / en retard à l'entrée**

En 2 <sup>nde</sup> Pro	2014	2015	2016	2017
% d'élèves en avance	0	0	2,4	0
% d'élèves à l'heure	64,2	81,8	71,4	79,5
% d'élèves en retard 1 an	35,8	15,9	23,8	19,5
% d'élèves en retard 2 ans et +	0	2,3	2,4	1,0

En 2 <sup>nde</sup> GT	2014	2015	2016	2017
% d'élèves en avance	2,1	2,0	4,4	1,9
% d'élèves à l'heure	86,3	89,4	80,1	84,9
% d'élèves en retard 1 an	10,3	7,8	14,4	11,6
% d'élèves en retard 2 ans et +	1,3	0,8	1,1	1,6

**Taux de réussite et indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL)**

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2018 correspond à l'année scolaire 2017-2018)

**Taux de réussite en % au bac GT et valeurs ajoutées**

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réussite - GT	75	82	83	79	79
VA / GT	-7	-2	-1	-6	-6
Taux de réussite - L	82	78	89	80	81
VA / L	-6	-6	+1	-7	-6
Taux de réussite - ES	77	91	80	81	82
VA / ES	-1	+11	-4	-3	-2
Taux de réussite - S	63	71	75	77	75
VA / S	-18	-13	-5	-8	-10
Taux de réussite - GENERAL	75	80	81	79	79
VA/GENERAL	-8	-3	-3	-6	-6
Taux de réussite - STMG	76	89	89	80	78
VA / STMG	-6	+2	+4	-6	-6
Taux de réussite - TECHNOLOGIQUE	76	89	89	80	78
VA / TECHNOLOGIQUE	-6	+2	+4	-6	-6

<sup>2</sup> QPV : quartier politique de la ville



### Taux d'accès en % au bac GT et valeurs ajoutées

	2014	2015	2016	2017
Taux d'accès - 2nde-bac	57	62	58	63
VA / 2nde-bac	-12	-6	-10	-9
Taux d'accès - 1ère-bac	73	76	80	81
VA / 1ère-bac	-11	-8	-5	-7
Taux d'accès - Term-bac	NC	91	89	88
VA / Term-bac	NC	0	-2	-4

### Taux de réussite en % au CAP pour l'ensemble des formations SEP

	2014	2015	2016	2017
Taux de réussite	81,8	74,2	90,0	85,2
Taux de réussite académique	85,5	86,9	86,7	85,6
Taux de réussite France	85,4	85,4	86,1	86,1

### Taux d'accès en % au bac PRO et valeurs ajoutées

	2014	2015	2016	2017
Taux d'accès - 2nde-bac	44	34	48	57
VA / 2nde-bac	-14	-27	-17	-10
Taux d'accès - 1ère-bac	62	51	55	68
VA / 1ère-bac	-11	-21	-18	-10
Taux d'accès - Term-bac	NC	69	70	84
VA / Term-bac	NC	-13	-12	-2

### Taux de réussite en % au BTS pour l'ensemble des formations

	2014	2015	2016	2017
Taux de réussite	84,2	81,1	83,0	84,9
Taux de réussite académique	79,9	79,1	79,5	81,6
Taux de réussite France	82,3	81,6	81,4	82,4

### Devenir des élèves LEGT

		2014	2015	2016	2017
<b>Taux (%) de passage de Terminale GT en CPGE</b>	Etab	3,9	2,0	4,2	2,4
	Dépt	7,0	6,2	6,5	5,6
	Acad	6,5	6,1	6,3	6,0
	France	8,3	8,3	8,2	7,9
		2014	2015	2016	2017
<b>Taux (%) de passage de Terminale GT en STS</b>	Etab	10,2	13,1	10,3	9,5
	Dépt	12,4	10,3	11,8	10,5
	Acad	13,0	12,3	12,2	11,5
	France	12,0	11,7	11,4	11,2

### Devenir des élèves SEP

		2014	2015	2016	2017
<b>Taux (%) de passage de Terminale PRO en STS</b>	Etab	3,7	3,3	5,1	10,3
	Dépt	15,1	16,6	NC	NC
	Acad	15,5	16,6	NC	NC
	France	17,1	18,1	NC	NC

## Document 2 : Lettre de mission du chef d'établissement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La rectrice de l'académie.....,  
Chancelière des universités  
à  
Madame/Monsieur le chef d'établissement  
Proviseur du lycée polyvalent A  
s/c de l'inspecteur d'académie – directeur académique  
des services de l'Éducation nationale

**Objet :** lettre de mission 2018 -2021

**Références :** décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale (article 21) ;  
arrêté du 7 août 2012.

Nommé depuis le 1er septembre 2017 dans l'emploi de proviseur du lycée polyvalent A, vous avez actualisé le diagnostic de l'établissement en février 2018.

[...]

Chargé de la direction du lycée en votre double qualité de représentant de l'État et d'organe exécutif de cet établissement public local d'enseignement, la mission qui vous est assignée s'inscrit dans le cadre de la stratégie académique, expression de la politique pédagogique et éducative nationale dans le contexte de l'académie.

Vous devez être en capacité de mettre en place la logique de pilotage par les objectifs induits par la LOLF et de rendre compte, auprès de l'autorité académique, des usagers et des partenaires, de la performance liée aux actions conduites. Cela suppose de disposer d'éléments d'appréciation pertinents. Le choix des indicateurs et le suivi des objectifs cibles définis collectivement sont donc déterminants. S'exerce ainsi, dans une prise en compte par tous des orientations nationales et académiques, la dimension managériale de votre fonction. Vous devez donc contribuer fortement à fédérer les énergies pour assurer le bien-être et la réussite de tous les élèves.

Il vous appartient d'utiliser pleinement trois leviers essentiels pour inscrire votre établissement dans une dynamique de réussite au service de tous les élèves :

- Le conseil pédagogique, qui a vocation à se saisir du volet pédagogique du projet d'établissement et à assurer, sous votre autorité, le pilotage pédagogique de l'établissement ;
- L'expérimentation, qui suppose une adhésion collective manifestée par un vote en conseil d'administration, intégrée au projet d'établissement et encadrée par l'autorité académique ;

- Le contrat d'objectifs, qui structure l'action de l'établissement dans la durée autour d'un nombre limité d'objectifs précis, directement liés au projet d'établissement.

Votre mission s'articule autour des axes de progrès ci-dessous, dont découlent des objectifs spécifiques. La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard des indicateurs – quantitatifs ou qualitatifs – qui seront définis conjointement.

### **Axes de progrès et objectifs**

- **Pilotage de l'établissement**

Vous **accompagnez les évolutions en cours** (réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique, transformation de la voie professionnelle) en assurant leur déclinaison locale de manière pertinente et adaptée aux besoins des élèves.

Vous procéderez à **l'écriture du futur contrat d'objectifs 2019-2022** de manière cohérente avec le projet académique, et dans la perspective du continuum de formation bac -3/ bac +3. Cet exercice permettra de fédérer les équipes autour d'un diagnostic partagé, d'objectifs communs et d'actions concertées et collectives.

Vous vous appuyerez sur le diagnostic de sécurité et les PPMS pour développer au sein du lycée une **culture de la gestion du risque** à la fois sérieuse et rassérénante.

- **Politique pédagogique et éducative**

Vous permettrez un renforcement de la prise en charge de la difficulté scolaire et une amélioration de la **personnalisation des parcours, y compris dans le domaine essentiel de la maîtrise de la langue**. La différenciation pédagogique doit devenir un objectif partagé par tous au sein du lycée, afin qu'elle profite à tous les élèves.

Vous initierez une réflexion collective et approfondie sur les **modalités d'évaluation** des acquis des élèves, réflexion qui permettra des résultats concrets et harmonisés dans les pratiques des enseignants.

Vous renforcerez les **liens avec les collègues**, avec le souci d'améliorer la cohérence et la continuité pédagogiques, et les **liens avec l'enseignement supérieur**, avec la même préoccupation de permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours ambitieux et de réussite. La liaison bac pro/BTS constituera un point d'attention particulier.

Au regard de l'importance du décrochage et de l'absentéisme, en particulier pour les élèves engagés dans la voie professionnelle, vous veillerez à encourager la persévérance scolaire en associant parents et partenaires, à développer pour vos élèves une ambition décuplée en dépassant les problèmes de mobilité qui conduisent à l'orientation par défaut et à l'abandon trop précoce de la scolarité ou des études.

Vous inciterez les élèves à la mobilité et à l'ambition en construisant des parcours mobilité.

Vous encouragerez le recours à l'internat en tant que levier de la réussite et valoriserez l'internat au travers d'un projet éducatif innovant.

Vous veillerez à maintenir la sérénité du **climat scolaire**, en prenant appui sur la mobilisation de l'équipe de vie scolaire, sur le CESC, sur la cellule de veille et sur le conseil de vie lycéenne. La réduction de l'absentéisme constitue une priorité, de même que la persévérance scolaire, afin d'éviter les sorties sans qualification et d'améliorer les taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

L'ensemble de ces actions devra permettre d'**améliorer de manière durable les résultats aux examens**. Parallèlement, à la faveur du **parcours avenir**, le travail sur l'**orientation** devra permettre de continuer à fluidifier et sécuriser des parcours ambitieux pour les élèves.

- **Conduite et animation de l'ensemble des ressources humaines**

Vous veillerez à intégrer les actions de formation en cours et à venir dans un **plan de formation à l'échelle de l'établissement** dont les objectifs seront partagés par l'ensemble de la communauté et assortis d'indicateurs de mesure de la plus-value des actions engagées. L'appui des inspecteurs est précieux pour définir les besoins et les actions de formation.

- **Relation avec l'environnement**

Vous poursuivrez le tissage de liens constructifs avec les entreprises et les associations, afin d'entretenir une **véritable dynamique territoriale de proximité**. Vous donnerez un sens collectif aux diverses actions éducatives menées en partenariat avec les collectivités ou le monde associatif.

Le lien avec les parents, même difficile à nouer, mérite d'être renforcé.

Dans la lettre de mission qu'il vous appartiendra d'élaborer pour votre adjoint en concertation avec celui-ci, je vous invite à préciser sa contribution à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus. Vous veillerez à organiser et à suivre les délégations données à votre adjoint, notamment en ce qui concerne le pilotage de l'établissement. Le champ d'intervention de votre adjoint pourra, si nécessaire, s'étendre au-delà des délégations consenties.

Votre implication personnelle et votre action concrète selon les axes de progrès précédemment définis sont décisives pour la réalisation effective des objectifs fixés. Vous disposez pour ce faire d'une allocation globale de moyens qu'il vous appartient de mobiliser au mieux. Je vous rappelle en outre que vous pouvez bénéficier, en tant que de besoin et à votre demande, de l'expertise et de l'appui des corps d'inspection, des conseillers techniques et des services académiques.

La présente lettre de mission est établie pour une durée de trois années scolaires et servira de support à l'entretien professionnel en fin de troisième année. En cas de mobilité avant ce terme, vous aurez à produire un rapport d'activités.

Fait à....., le

Le chef d'établissement

L'IA-DASEN de.....

La rectrice de l'académie .....

### Document 3 : Cordées de la Réussite au LPO A - Etat des lieux 2017-2018

<b>Actions</b>
<p style="text-align: center;"><b>Cordées « Accès et réussite à l'Université »</b></p> <p><b>Programme « Ambassadeurs de l'Université »</b> : information aux élèves de terminale sur la poursuite d'études à l'université et sur les services du CROUS et les aides régionales (tous les élèves de terminale)</p> <p><b>Programme « 300 tuteurs pour 300 lycéens »</b> : le tutorat individuel des élèves de terminale se compose de 2 journées de rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ rencontre lycéens/tuteurs : échanges + déjeuner au réfectoire</li><li>➤ journée complète à l'université pour visiter les structures, avoir un aperçu concret de la vie étudiante et assister à des cours (ou TD ou TP)</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Cordées CPGE du Lycée N</b></p> <p><b>Présentation des classes préparatoires aux grandes écoles</b> (22 élèves intéressés)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Présentation du DUT GEA</b></p> <p>Présentation du département « Gestion des entreprises et des administrations » par des étudiantes de l'IUT du chef-lieu du département voisin (tous les élèves de TSTMG + élèves intéressés)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Présentation de la licence RUC</b></p> <p>Présentation de la Licence Professionnelle « Responsable Univers de Consommation » par des étudiantes de l'IUT de la ville (licence à temps plein et en alternance) (Étudiants de MUC2)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Présentation de l'apprentissage</b></p> <p>Présentation de l'apprentissage par la coordonnatrice pédagogique au CFA public de l'Académie : cadre juridique, démarches, organisation pédagogique...</p> <p>Puis échanges entre les élèves et apprentis de BTS sur leur expérience de l'apprentissage</p> <p>Elèves de terminale intéressés (voies générale, technologique et professionnelle)</p>

<b>Actions</b>
<b>Présentation de la classe préparatoire au DCG</b>
Présentation de la classe préparatoire au « Diplôme de Comptabilité et de Gestion » du lycée S (les élèves de TSTMG spécialité Comptabilité et Gestion + élèves intéressés)
<b>Présentation de la CPGE ECE</b>
Présentation de la classe préparatoire économique et commerciale option économique, réservée aux bacheliers ES et L (option maths) du lycée M (Tous les élèves de première et terminale ES)
Bancs d'essai en CPGE ECE (inscription libre sur site internet)
<b>Présentation de l'offre de formation du CNAM</b>
Présentation de l'alternance et de l'offre de formation post BTS (licences principalement) du Conservatoire National des Arts et Métiers (tous les étudiants de 2 <sup>ème</sup> année de BTS)
<b>Présentation de la PACES et du tutorat PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé)</b>
Présentation des études médicales de manière générale, de la PACES et du principe du tutorat à tous les élèves de terminale S. Le tutorat PACES est une association, sous la tutelle de l'Université, constituée d'étudiants en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année d'études de santé. Il permet l'accompagnement des PACES tout au long de l'année en leur donnant les moyens de réussir, via l'organisation de séances d'entraînement au concours, de concours blancs, d'aides aux révisions, gratuitement et bénévolement.
<b>Présentation du DUT « Techniques de commercialisation »</b>
Présentation du département « Techniques de commercialisation » par des étudiantes de l'IUT de la ville (tous les élèves de TSTMG + élèves intéressés)
<b>Présentation de la licence générale « Commerce, Vente et Marketing – Produits haut de gamme »</b>
Présentation aux étudiants de BTS MUC (MUC1 et 2) de la Licence par Mme V., professeure au lycée C situé dans un département voisin (partenariat avec le CNAM)

**Document 4 : THALINEAU, Alain et HOT, Florian, ingénieur. « Le poids des relations familiales dans la mobilité géographique des jeunes inscrits en baccalauréat professionnel », *Formation emploi*, 2015/3 (n° 131), p. 101-120. URL : <https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2015-3-page-101.htm> UMR CITERES (Cités, Territoires, Environnement et Sociétés) 7324, université de Tours. CNRS**

La mobilité des individus s'est imposée comme une valeur centrale de notre société. Associée à l'aventure, la liberté, l'épanouissement personnel... elle est également, et non sans lien, un des traits caractéristiques du développement capitaliste. En matière d'emploi, la mobilité est souvent présentée comme une nécessité lors de l'insertion professionnelle (Freyssinet, 2004), mais également pour rester dans l'emploi. [...]

Les jeunes, en tant que public cible des politiques de lutte contre le chômage depuis le début des années 80, font particulièrement l'objet de ces injonctions. Ils multiplient les expériences de mobilité géographique qui devient une norme sociale.

L'école, désormais chargée de favoriser « l'insertion professionnelle » (Geay, 2003), se doit d'être au premier rang pour socialiser les jeunes afin qu'ils soient les mieux « adaptés » aux exigences du marché de l'emploi. Les lycéens suivant des formations professionnalisantes courtes, de type baccalauréat professionnel, tendent à s'orienter vers l'emploi au terme de leur cursus. La tendance est à l'allongement de la durée des études depuis la seconde explosion scolaire déclenchée, en 1985, par le projet de mener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, ce qui coïncide avec la création du baccalauréat professionnel ; pour autant, actuellement, près de 75 % des jeunes lycéens en formations professionnelles ne poursuivent pas d'études dans l'enseignement supérieur après le baccalauréat. La question de la mobilité résidentielle pour l'emploi leur est donc posée de manière précoce. Comment, en amont de leur entrée prochaine sur le marché de l'emploi, envisagent-ils l'éventualité d'un changement de résidence et d'un éloignement du groupe familial pour obtenir un premier emploi ? Cela interroge la construction sociale de la mobilité professionnelle chez des jeunes qui, d'une part, en raison de leur âge, ont peu d'expériences d'éloignement du « nid » familial et, d'autre part, sont tendanciellement de milieux populaires, c'est-à-dire de milieux d'ouvriers et d'employés, en position dominée tant sur le plan économique que culturel, confrontés de façon accrue à l'insécurité économique. [...]

Pour saisir le rôle que joue le groupe familial dans la construction de l'aspiration à la mobilité pour l'emploi des jeunes scolarisés en baccalauréat professionnel, les données ont été recueillies auprès de jeunes en formation dans des zones urbaines et rurales distinctes de la région C. Des informations recueillies par questionnaires auto-administrés, il ressort que les lycéens scolarisés en baccalauréat professionnel ne sont pas nécessairement favorables à l'éventualité d'une mobilité pour trouver un emploi, et ce, quel que soit le lieu où ils sont en formation. L'enquête complémentaire par entretien révèle que les jeunes ayant arrêté leur formation avant le baccalauréat sont, par ailleurs, plus rétifs à la mobilité que les jeunes scolarisés, quel que soit le lieu de leur formation. Les variations sont liées, d'une part, à la façon dont le jeune et ses parents se situent vis-à-vis des attentes de l'école et du monde du travail et, d'autre part, à la cohésion du groupe familial. Ainsi, deux pôles s'opposent de façon dominante : celui du groupe familial ayant une forte cohésion et au sein duquel les parents ont un emploi stable et sont porteurs de la norme scolaire ; celui du groupe familial en situation de vulnérabilité sociale (Castel, 1991), dont les parents sont éloignés de la norme scolaire et de la norme emploi ; les situations rencontrées se situant plus ou moins vers l'un ou l'autre de ces pôles en fonction des positions sociales occupées par les parents

et de la cohésion du groupe familial. Les jeunes en lycée professionnel sont plutôt enclins à s'attacher aux lieux qui constituent leur territoire de vie au quotidien (Jellab, 2008). Pour autant, ils n'échappent pas au discours dominant sur le « devoir » d'être mobile pour trouver un emploi.

L'enquête quantitative révèle la variation des points de vue des jeunes de la région C quant à leur aspiration ou non à quitter le domicile parental ; par conséquent pour occuper un premier emploi éloigné de ce domicile. Se disant à la fois « prêts pour partir » et « inquiets », les jeunes en lycée professionnel expriment ici un trait caractéristique de l'aspiration à l'émancipation des adolescents ; [...]

En conclusion, l'étude des flux migratoires des diplômés au moment de l'insertion professionnelle ne saurait se limiter à l'analyse de l'adéquation des formations au marché du travail local. En interrogeant des lycéens en formation professionnelle, plutôt que des diplômés, et en diversifiant leurs caractéristiques sociales et spatiales, la recherche a permis de mettre en évidence l'importance de la socialisation familiale dans la manière d'envisager l'éloignement du groupe familial pour occuper un premier emploi. La possibilité d'un éloignement dépend conjointement de trois facteurs : la stabilité de l'intégration professionnelle des parents, leur degré de conformité avec le désir-maître des institutions sociales (dont l'école), et l'existence ou non de relations soutenues et affectueuses du jeune avec ses proches (famille, amis).

Si les jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel tendent progressivement à différer leur entrée sur le marché de l'emploi en poursuivant des études supérieures, conformément aux objectifs fixés par les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que l'éloignement du groupe familial pour suivre ces études mériterait d'être étudié en tenant compte des trois facteurs précités.



**Document 5 : BIER, Bernard. Territoire apprenant, les enjeux d'une définition.  
Spécificités 2010/1 (N° 3)**

L'expression « territoire apprenant » connaît aujourd'hui une forte occurrence dans le champ éducatif. [...]

**Quand les politiques éducatives redécouvrent le territoire**

Le projet de territoire apprenant s'inscrit à la fois dans une filiation et en rupture. La filiation, c'est celle des politiques qui se mettent progressivement en place à l'aube des années 1980 avec les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), celle des différents dispositifs d'accompagnement (des Animations Éducatives périscolaires, AEPS, aux Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, CLAS), celles des politiques d'aménagement des rythmes de l'enfant sous leurs différentes appellations (Aménagement du temps de l'enfant, ATE, aménagement des rythmes scolaires, ARS, aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune, ARVEJ). L'ensemble de ces politiques contractuelles territorialisées, autrement dit politiques impulsées par l'État et déclinées sur les territoires, font appel au partenariat local, avec les collectivités, les associations, les parents, avec des formes et des bonheurs divers. Même s'il s'agit d'un partenariat au service de l'école, ces politiques s'inscrivent en rupture avec une exception éducative française : une approche scolaro-centrée de l'éducation, qui se veut dans l'ignorance du territoire, voire le rejette. [...]

Dans l'héritage de quelques villes phares qui dès les années 1970 s'étaient lancées dans l'aventure (Hérouville Saint-Clair, Saint-Fons), des politiques éducatives territoriales (c'est-à-dire émanant du territoire) sont impulsées, mobilisant les différents acteurs éducatifs du territoire, dans une complémentarité entre l'éducation formelle (l'école) et non formelle (dans le champ des loisirs socioculturels ou sportifs, des médiathèques, des conservatoires...).

Parallèlement, des collectivités plus prospectives ont créé le Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE) en 1998, lui-même affilié à une Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE) dont le leader est Barcelone. La charte du réseau affirme que l'on apprend *dans* la ville, mais aussi *de* la ville. Autrement dit cette logique conduit à prendre en compte le fait que les enfants et les jeunes se construisent de plus en plus hors du temps scolaire et familial, dans des interactions entre pairs et avec leur environnement. Dans cette logique, l'éducation informelle devient un axe nécessaire des politiques éducatives. Penser l'éducation implique alors de ne plus s'adresser aux seuls professionnels de l'éducation, mais à convoquer aussi aménageurs, urbanistes, architectes, et à s'inscrire dans une politique de développement du territoire. À l'instar du sociologue et philosophe Bruno Latour, nous pourrions dire que les acteurs de l'éducation ne sont plus les seuls humains et *a fortiori* les seuls professionnels de l'éducation, mais comprennent aussi le monde des choses et des faits qui nous environnent et participent à nos apprentissages. [...]

## LE « PLAN ÉTUDIANTS » EN 20 MESURES

- Mieux accompagner l'orientation au lycée**
  1. Deux professeurs principaux en classe de terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études
  2. Intégration dans l'année de terminale de deux semaines dédiées à l'orientation pour tous les élèves
  3. Examen approfondi par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève
  4. Dialogue renforcé, sous l'autorité du recteur, entre enseignement secondaire et enseignement supérieur
  5. Déploiement du dispositif « étudiant ambassadeur »
- Un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur**
  6. Suppression de la sélection par le tirage au sort
  7. Une nouvelle plateforme plus simple et plus transparente
  8. 10 vœux maximum et non hiérarchisés pour éviter les choix par défaut
  9. Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée
  10. Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée**
  11. Un « contrat de réussite pédagogique » pour mieux suivre le parcours de l'étudiant
  12. Un premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable (+ ou - de 3 ans)
  13. Renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants (nomination d'un directeur des études par champ disciplinaire)
  14. Encouragement des nouvelles formes de pédagogie (pédagogie par projet, pédagogie inversée, enseignements par les pairs...)
- Des conditions de vie étudiante au service de la réussite**
  15. Rattachement des nouveaux étudiants au régime général de la Sécurité sociale dès 2018
  16. Fusion des contributions « vie étudiante » pour rendre le système plus lisible
  17. Soutien à la mobilité jusqu'à 1 000 euros pour un étudiant qui change d'académie
  18. Création de nouveaux centres de santé au sein des universités pour améliorer l'accès aux soins de proximité
- Un engagement financier massif de l'État de près d'un milliard d'euros pour accompagner la réforme**
  19. 450 millions d'euros du Grand Plan d'Investissement pour accompagner la mise en place des nouveaux cursus, la modularisation, la mise en œuvre des contrats de réussite et l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant
  20. 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat afin d'ouvrir des places, de créer des postes dans les filières en tension et de valoriser l'engagement des enseignants dans la mise en place de la réforme

**Document 7 : Ministère de l'éducation nationale. Mise en réseau des lycées. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°9 du 3 mars 2011 - Extrait**

Enseignements primaire et secondaire

Lycées

Mise en réseau

NOR : MENE1102785C

Extrait circulaire n° 2011-021 du 18-2-2011

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux proviseurs

Depuis 2009, la réforme du lycée a enclenché une dynamique dans le sens d'une meilleure personnalisation des parcours scolaires. Cette dynamique implique de rechercher la plus grande cohérence possible de l'offre éducative et de formation à l'échelle de territoires pertinents. Pour que l'orientation soit davantage choisie que subie, tous les lycéens doivent à la fois être informés des voies de formation disponibles, scolarisés dans la mesure du possible dans la formation qui leur convient le mieux, mais aussi être à même de mûrir leur projet de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

La mise en réseau des lycées à l'échelle d'un territoire pertinent ainsi que la bonne articulation avec les établissements d'enseignement supérieur voisins, dans la perspective de la mise en œuvre de l'orientation active, doivent être résolument recherchées.

De nombreuses initiatives et projets existent d'ores et déjà dans les académies, et doivent se poursuivre ; la présente circulaire vise à les encourager au travers d'un référentiel national indicatif propre à éclairer l'ensemble des ambitions que la mise en réseau peut recouvrir, mais aussi à mieux les connaître afin de développer la mutualisation de l'information et l'échange des bonnes pratiques entre les académies.

Les autorités académiques sont invitées à se rapprocher du conseil régional pour que cette réflexion soit concertée, celui-ci ayant également intérêt, au plan des équipements et/ou au regard de ses investissements, à mutualiser ses projets.

#### 1 - Pourquoi mettre les lycées en réseau ?

Le premier objectif d'un réseau de lycées est de proposer à chaque élève une offre de formation et une offre de services éducatifs les plus lisibles et les plus complètes possibles.

Avec la réforme des lycées (général, technologique et professionnel), l'offre de formation ne peut plus être abordée au niveau d'un seul établissement. Au LEGT, les changements importants induits par la création de nouveaux enseignements d'exploration, par l'enrichissement des enseignements de spécialité dans la voie générale et la réforme profonde des enseignements des séries technologiques rendent encore plus nécessaire qu'auparavant l'approche en réseau. Au lycée professionnel - mais aussi au LEGT pour les formations technologiques - les échanges voulus par le législateur en vue de la signature des nouveaux contrats de plan régional de formation professionnelle (CPRDF), ainsi que la persistance des sections professionnelles regroupant un nombre insuffisant d'élèves, encouragent la mise en cohérence territoriale de l'offre de formation.

De surcroît, la mise en réseau de lycées constitue un levier pour organiser et développer les échanges avec les établissements d'enseignement supérieur à l'échelle d'un territoire

pertinent, notamment dans la perspective de mieux structurer l'orientation active pour les jeunes.

Une offre de formation cohérente à l'échelle d'un territoire, c'est une offre rendue plus lisible pour les usagers du service public d'éducation, les jeunes eux-mêmes et leurs familles. Là encore, rendre plus visibles les liens entre les formations scolaires et supérieures, c'est aider et accompagner les jeunes et leurs familles à mieux comprendre les outils de formation dont ils peuvent disposer pour construire un projet d'orientation.

Dans le même sens, le développement des dispositifs éducatifs hors temps scolaire invite les établissements à en organiser une offre mutualisée. D'ores et déjà, nombre d'internats d'excellence ou de places labellisées accueillent des jeunes scolarisés dans différents établissements.

La souplesse dans les parcours scolaires, introduite par la réforme du lycée, implique la mise en œuvre de stages passerelles et de stages de remise à niveau pendant les périodes de vacances scolaires. Le réseau de lycées peut permettre une mutualisation efficace des moyens disponibles dans la mise en œuvre de ces séquences. Il en va de même pour les stages d'anglais organisés pendant les vacances scolaires.

Outre les nombreuses initiatives existant déjà en ces domaines, les expériences menées dans le cadre de l'éducation prioritaire peuvent aider à intégrer la logique territoriale dans la mise en cohérence de l'offre éducative et de formation.

La réorganisation en cours des actions de prévention et de lutte contre les sorties prématurées du système de formation initiale doit conduire à organiser l'offre de « rattachement scolaire » de façon plus lisible et mieux articulée avec les autres dispositifs d'insertion ou de formation qui peuvent être offerts aux jeunes. Ainsi, l'existence de structures d'accueil pour des jeunes en situation de décrochage scolaire au sein de chaque réseau de lycées est de nature à favoriser ces initiatives.

Enfin, le rapprochement des établissements par leur mise en réseau peut aussi faciliter - et donc encourager - l'organisation des actions de formation continue pour les personnels enseignants et administratifs notamment dans la perspective de la rénovation de la politique de formation continue qui privilégie les formations sur sites des enseignants. [...]

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## **NEUF LEVIERS POUR TRANSFORMER LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE**

### **Levier 1 : Une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé**

Lorsque l'on évoque l'enseignement professionnel en France, la question de l'orientation se pose immédiatement. Il est en effet patent que l'orientation vers cette filière n'est pas suffisamment choisie et correspond rarement à une analyse fine des métiers et des qualifications auxquels conduit cet enseignement : orientation subie ou orientation par l'échec, la décision de suivre la voie professionnelle est bien souvent dévalorisée.

Les représentations des jeunes et de leurs familles à l'égard de l'enseignement professionnel résultent d'un discours ambigu sur les parcours scolaires en France. Alors que la filière générale apparaît comme la seule voie de réussite, d'importants efforts de communication tentent en vain depuis quarante ans de donner plus de lustre à la voie professionnelle. Cette hiérarchie implicite des filières est confortée par l'ensemble des acteurs sociaux : professionnels de l'éducation et de l'orientation, parents, décideurs. Ainsi, les décisions d'orientation sont prises quasi-exclusivement au regard de la réussite appréhendée à travers les notes obtenues au collège, alors même que l'élève n'a jamais été confronté aux disciplines enseignées dans la voie professionnelle.

Cette situation s'explique en partie par l'abondance de l'offre : la voie professionnelle scolaire accueille près de 300 spécialités de formations aux niveaux IV et V, qui préparent à plus de 10 000 métiers, eux-mêmes portés par plusieurs centaines de branches professionnelles. Dans ce contexte, il semble presque impossible de délivrer aux élèves et aux familles qui font ce choix une information exhaustive.

Dans bien des situations, l'attractivité d'une formation n'est pas liée au taux d'insertion des jeunes, mais à son pouvoir de séduction auprès des élèves. Ainsi, la médiatisation de certains métiers peut créer des effets de mode pour les formations qui y conduisent, comme cela s'est récemment produit pour le métier de chef cuisinier, popularisé par des émissions télévisées. Ces engouements passagers n'aboutissent pas à une orientation rationnelle des élèves : non seulement ils peuvent ne correspondre à aucun gisement d'emplois, mais ils sont souvent facteurs de désillusions (ainsi en cuisine, où la réalité du métier est différente de l'image qu'en donnent les médias). A contrario, des secteurs porteurs d'emplois, proposant des salaires élevés, restent délaissés par les élèves et les familles.

En outre, si la dimension informative est importante, elle ne saurait, à elle seule, suffire. L'accompagnement de l'élève tout au long de son parcours est indispensable pour créer la rencontre entre ses envies, son potentiel et les opportunités professionnelles à saisir. L'orientation doit également résulter d'un dialogue approfondi avec l'élève et sa famille. Or, cette dimension reste, elle aussi, bien souvent sous-estimée dans le cadre de l'orientation.

C'est pourquoi la mission s'est fixée pour première priorité l'amélioration du dispositif d'orientation vers la voie professionnelle.

### **En finir avec les orientations par l'échec**

Le collège doit être un lieu de préparation de l'orientation, et de découverte progressive des métiers et des formations. Pour cela, la mission recommande de revisiter les dispositifs existants en collège afin d'améliorer la connaissance des métiers et formations par les

élèves et de solliciter, dans ce cadre, les enseignants de lycées professionnels. Le stage de découverte du monde professionnel créé en 2005, qui peut être réalisé dans une entreprise, une association ou une administration, constitue une étape dans le parcours d'orientation de l'élève, un premier contact parfois décisif avec un métier ou un environnement professionnel. D'une durée de 3 à 5 jours consécutifs ou non, individuellement ou collectivement, ce stage obligatoire donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Il contribue de ce fait à la construction de son parcours Avenir. Cette expérience doit être mieux valorisée, par les professionnels, le collège et même la famille.

*Le grain de sel de Régis Marcon « Lorsque le jeune intègre une première entreprise, son regard se porte sur la réalité du métier. C'est celui qui va conforter son choix ou pas. À cette période, la complémentarité entre l'École et l'entreprise prend tout son sens. »*

#### **PRÉCONISATION :**

*Renforcer la vocation de découverte du stage de troisième en l'articulant mieux avec le projet de poursuite d'études de l'élève dans le cadre du parcours Avenir. Systématiser un oral de restitution auquel pourraient être associés des représentants du monde économique et des parents lorsque cela est possible.*

*Associer au collège, dans le cadre du parcours Avenir, les enseignants de lycées professionnels à la découverte des métiers, des formations, du monde de l'entreprise ou encore de l'économie régionale.*

#### **Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

Dans la perspective d'une insertion professionnelle, l'élève doit se familiariser avec les caractéristiques des métiers et de l'emploi du secteur d'activité qu'il a choisi. Il doit apprendre à se présenter, à exposer son projet professionnel et à exprimer ses motivations.

Dans la perspective d'une poursuite d'études, l'élève doit être en mesure de se familiariser avec les diverses procédures d'affectation ou d'admission, de se repérer parmi les multiples possibilités de poursuites de formation qui s'offrent à lui. Il est donc essentiel que le lycéen professionnel mûrisse progressivement son projet professionnel en fonction de ses goûts, de ses capacités, mais aussi des attentes des filières de formations, des taux de réussite ou encore des perspectives d'insertion professionnelle immédiates ou à terme.

*Le grain de sel de Régis Marcon « Pour que l'orientation du jeune ne soit pas subie, l'élève doit lui-même s'approprier son avenir par un projet professionnel personnalisé. »*

Diverses expériences peuvent l'aider à forger son projet : stages, visites d'entreprises ou de milieux professionnels, création de mini-entreprises, conférences sur les métiers, visites des lieux d'enseignement, des campus des métiers et des qualifications. De même, le développement du numérique et d'outils de réalité virtuelle permet de visualiser et de s'approprier un univers ou une situation professionnelle.

Parce qu'il vise à rendre les élèves acteurs de leur projet d'orientation, à leur permettre de dépasser les préjugés qu'ils peuvent avoir sur certaines formations et certains métiers, le parcours Avenir constitue un cadre pertinent qui doit, cependant, être renforcé dans ses contenus et mis au service, dans la voie professionnelle scolaire, du projet professionnel personnalisé de l'élève.

La mission recommande qu'au lycée professionnel, soit mis en œuvre pour chaque élève, un projet professionnel personnalisé destiné à lui permettre de préparer la suite de son parcours. Ce projet s'appuie sur des horaires dédiés et un contenu formalisé.

*PRÉCONISATION : instaurer un projet professionnel personnalisé pour chaque élève.*

*En baccalauréat professionnel : assigner, à chacune des trois années du parcours de formation, un objectif en matière d'orientation et un contenu en termes d'accompagnement :*

*- en classe de seconde, l'élève précise son choix de spécialité au sein de la famille de métiers qu'il a choisie en classe de troisième. À l'issue de la classe de seconde, il opte pour une spécialité et une modalité de formation (scolaire ou apprentissage) ;*

*- en classe de première, l'élève prépare son choix de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle qu'il fera en terminale. À l'issue de la classe de première, il opte pour une modalité de formation (scolaire ou apprentissage) ;*

*- en classe de terminale, l'élève choisit un module d'accompagnement (recherche d'emploi et reprise de formation / poursuites d'études ou spécialisation) ;*

*- en CAP, dans le cadre du contrat passé entre le jeune, sa famille et l'établissement, formaliser le contenu de l'accompagnement en fonction de la durée de la formation et du projet de l'élève*

### **Informers les élèves et les familles sur les métiers et les formations**

La volonté de combiner accueil physique et sites dématérialisés a généralement guidé les responsables chargés de la mise en œuvre des dispositifs destinés à délivrer une information sur les métiers et les formations et à accompagner les jeunes. Le numérique, le développement des réseaux sociaux, les modifications qui affectent les comportements des jeunes en matière de recherche d'informations nécessitent, cependant, que l'on adapte les dispositifs existants.

La mission recommande, à partir d'un diagnostic des dispositifs existants, que l'on développe des outils numériques modernes et adaptés au comportement des élèves et des familles en matière de recherche d'information.

### **PRÉCONISATIONS**

*Mettre en place une plateforme numérique nationale destinée proposant aux élèves et aux familles une information fiable et simple. Renforcer le rôle des régions dans l'information à l'orientation. Cette plateforme proposera également aux élèves des activités de découverte et de mise en relation avec des responsables de métiers et de formation à proximité.*

*Pour cela, il s'agit de prendre appui sur les dispositifs existants et de :*

*- développer les synergies entre les niveaux national et régional, les différents ministères (Éducation nationale, Travail, Économie et finances, Numérique), les branches professionnelles ;*

*- se nourrir des enseignements sur les usages et les comportements des jeunes ;*

*- de capitaliser sur des réseaux sociaux et points de contacts existants.*

**Document 9 : Ministère de l'éducation nationale. Actions éducatives. Internat de la réussite pour tous. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°20 du 19 mai 2016 – Extrait de la circulaire - hors annexes.**

**Actions éducatives / Internat de la réussite pour tous - 2016**

NOR : MENE1611496C

Extrait circulaire n° 2016-076 du 18-5-2016

MENESR - DGESCO B3-2

La politique de l'internat de la réussite pour tous s'inscrit dans la continuité du « plan de relance de l'internat scolaire public » initié en 2000. Relancée lors du plan « espoir banlieue » de 2008 elle vise, depuis 2013, à accueillir tout élève qui en a besoin, quels que soient ses résultats scolaires. Parce qu'il contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales, comme le dispose la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ce mode de scolarisation est un puissant vecteur d'égalité sociale. Comme le rappelle aussi le rapport de l'inspection générale de 2015 intitulé *Grande pauvreté et réussite scolaire*, le choix de la solidarité pour la réussite de tous, « la scolarité en internat, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire ou dans les zones rurales isolées est un puissant levier pour la réduction des inégalités et doit figurer parmi les modalités de scolarité offertes au choix des élèves et de leurs parents. L'internat peut en effet offrir aux élèves un espace de liberté, de développement de leur personnalité et de réussite scolaire dans lequel ils pourront s'épanouir ».

L'internat est, tout à la fois, un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Pour réaliser pleinement ces ambitions, chaque internat doit accueillir prioritairement ceux qui en ont le plus besoin et se doter d'un projet pédagogique et éducatif efficace qui permette la réussite scolaire et la socialisation des élèves dans un cadre rassurant pour les parents. À ce titre, qu'il soit une résidence hors établissement scolaire ou un espace d'hébergement à l'intérieur de l'établissement, il doit offrir des conditions d'accueil, d'apprentissage et d'accompagnement propices à la réussite scolaire. Il est aussi une occasion particulièrement significative de prise de responsabilités, d'engagement, de travail coopératif qui favorise l'autonomie. Par ailleurs, il doit assurer de bonnes conditions de mixité sociale. Il doit enfin veiller au maintien des liens privilégiés avec les parents afin de les rendre acteurs du projet éducatif de leur enfant, d'assurer le bien-être des internes.

Dès lors qu'il s'engage à mettre en œuvre les orientations du référentiel annexé à cette circulaire, tout internat public, qu'il ait ou non été financé par le programme d'investissements d'avenir ou par la politique de la ville, a vocation à devenir un internat de la réussite pour tous.

I - Un internat pour les élèves qui en ont le plus besoin

Tout élève, quel que soit son niveau scolaire, son mérite ou son potentiel, peut accéder à l'internat dès lors que lui et sa famille sont volontaires.

Il s'agit de privilégier les jeunes qui en ont le plus besoin au regard de critères d'abord familiaux et sociaux, le cas échéant, en tenant compte des analyses conduites notamment par les personnels sociaux et de santé. Quand la demande est supérieure à l'offre, la priorité est donnée aux élèves issus des milieux sociaux modestes, en particulier des élèves boursiers ou résidants dans des zones rurales isolées.



L'internat doit aussi répondre à la demande sociale dans sa diversité. Des familles peuvent souhaiter ainsi la sécurisation du parcours de leur enfant ou encore son éloignement d'un environnement jugé peu favorable à sa réussite scolaire. Plus généralement, les élèves n'ayant pas des conditions optimales de réussite scolaire à domicile doivent pouvoir y être accueillis. Certains contextes spécifiques, comme celui de parents travaillant en horaires décalés, en suractivité professionnelle, au chômage ou en situation familiale difficile peuvent également nécessiter ce mode de scolarisation de manière temporaire ou durable.

L'internat doit, désormais, concerner davantage d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, résidant dans des territoires ruraux ou ultra-marins ou encore scolarisés en éducation prioritaire. Une attention particulière doit être accordée aux collégiens et aux lycéens professionnels ainsi qu'aux filles qui y sont encore sous-représentées. Vous veillerez à utiliser toutes les capacités d'accueil disponibles.

Le dossier de candidature rassemble les différentes informations sur l'élève, notamment ses motivations et celles de sa famille quant à sa future admission. Des éléments peuvent utilement y être apportés par les personnels sociaux et de santé.

L'admission des élèves en internat doit être régulée au sein d'une instance collégiale selon les modalités et priorités définies par l'autorité académique.

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur d'académie ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale. L'inscription relève ensuite du chef d'établissement. Celui-ci accueillera les élèves retenus en tenant compte des priorités suivantes :

- géographiques (éloignement géographique, quartiers prioritaires de la politique de la ville) ;
- sociales (analyse des besoins sociaux des demandeurs) ;
- familiales (analyse des situations de vie).

On veillera en outre à respecter au mieux la mixité sociale et l'équilibre entre filles et garçons.

## II - Un projet d'internat pédagogique et éducatif exigeant et bienveillant

Adossé au projet d'établissement, le projet pédagogique et éducatif de l'internat affirme la priorité donnée à la dimension scolaire en alliant exigence et bienveillance. Il prend en compte explicitement les recommandations du référentiel de l'internat, joint en annexe. Son règlement intérieur, adossé à celui de l'établissement, organise la vie collective en son sein et veille au respect de l'espace intime de l'élève dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le mode d'organisation et de fonctionnement de l'internat participe de l'identité de l'établissement dans son ensemble. Il s'agit de présenter ce mode de scolarisation comme la promesse d'une meilleure réussite scolaire en raison de la qualité de l'offre pédagogique et éducative : accompagnement renforcé, maîtrise des langues vivantes, poursuite d'études vers le supérieur, etc. Cette plus-value de l'internat doit compenser l'éloignement géographique et la séparation affective.

Le projet pédagogique et éducatif construit une offre pédagogique et une offre éducative dans une approche intégrée à destination de tous les élèves internes. Il permet une approche plus personnalisée des parcours de certains d'entre eux. Le temps péri-scolaire est organisé de manière à prendre en compte les besoins des internes tout en veillant au respect des différents temps : études, activités éducatives sportives et culturelles, temps

libre. Les parcours (parcours d'éducation artistique et culturelle, « parcours Avenir », parcours éducatif de santé, parcours citoyen) ont vocation à être déployés dans les temps scolaires et péri-scolaires. Il en est de même des parcours d'excellence qui pourront à partir de la rentrée 2016 concerner des jeunes internes volontaires.

Le projet d'internat définit les conditions susceptibles d'assurer et d'apprécier le bien-être de l'adolescent scolarisé en internat. Il précise les modalités de dialogue avec les internes soit au sein des instances déjà existantes soit au sein d'instances dédiées. Il précise également les modalités d'association et d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Le projet pédagogique et éducatif est partagé avec tous les personnels de l'établissement. Il indique le rôle que jouent au sein de l'internat les membres de la communauté éducative de l'établissement ainsi que leurs modalités pratiques de travail, dans le respect des compétences de chacun. Lorsque l'internat n'est pas localisé au sein de l'établissement scolaire, des liens forts, un suivi et un échange d'informations sont établis entre la résidence et les établissements de scolarisation des élèves hébergés.

Pour que cet accès soit optimal, le projet précise comment est assuré l'accès des internes à la documentation et à l'information de l'établissement ainsi qu'aux ressources disponibles sur internet. Il organise une offre culturelle et sportive cohérente, adaptée et attrayante pour les élèves et leurs parents, en s'appuyant sur l'ensemble des ressources locales. En fonction des besoins, l'internat peut, en effet, faire appel à des appuis extérieurs avec lesquels un partenariat est noué en amont.

[...]

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine